



Nouveau service SCPI

**Agil'Immo**

L'accès à l'épargne  
immobilière simplifié



## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AU SERVICE AGIL'IMMO

SCPI	Minimum de souscription	Versements programmés minimum				Réinvestissement de la distribution (paliers de 25%)	Taux de rémunération Agil'Immo 2021
		Mensuel	Bimestriel	Trimestriel	Semestriel		
LF Opportunité Immo	200 €	20 €	40 €	50 €	100 €	De 25 à 100 %	3,84%
Crédit Mutuel Pierre 1	285 €	30 €	50 €	80 €	150 €	De 25 à 100 %	3,40%
LF Grand Paris Patrimoine	310 €	30 €	60 €	80 €	160 €	De 25 à 100 %	3,75%
Sélectinvest 1	635 €	60 €	110 €	160 €	320 €	De 25 à 100 %	3,49%
Épargne Foncière	827 €	70 €	140 €	210 €	420 €	De 25 à 100 %	3,74%
LF Europimmo	1 045 €	90 €	180 €	270 €	530 €	De 25 à 100 %	3,42%

Les versements programmés (en multiples de 200 €) pour Pierval Santé seront disponibles au second semestre 2021. L'option du réinvestissement de la distribution ne sera pas disponible pour cette SCPI.

**LA FRANÇAISE**  
INVESTING TOGETHER

LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS  
399 922 699 RCS PARIS

128 boulevard Raspail 75006 Paris  
Tél. +33 (0)1 73 00 73 00

Une société du Groupe La Française

[WWW.LA-FRANCAISE.COM](http://WWW.LA-FRANCAISE.COM)

Document à caractère promotionnel destiné aux seuls partenaires distributeurs, ayant pour objet de leur apporter un complément d'information sur les caractéristiques des instruments financiers qu'ils peuvent être amenés à conseiller.

LF Grand Paris Patrimoine a reçu le visa AMF SCPI n°18-25 en date du 21/08/2018. Épargne Foncière a reçu le visa AMF SCPI n°17-33 en date du 01.09.2017. LF Europimmo a reçu le visa AMF : SCPI n°19-18 en date du 20.08.2019. Crédit Mutuel Pierre 1 a reçu le visa AMF : SCPI n°17-32 en date du 1.09.2017. Sélectinvest 1 a reçu le visa AMF SCPI n°17-38 en date du 01.09.2017. LF Opportunité Immo a reçu le visa SCPI n°17-36 en date du 01.09.2017. Pierval Santé a reçu le visa AMF : SCPI n°20-08 en date du 06.03.2020. La société de gestion de portefeuille La Française Real Estate Managers a reçu l'agrément AMF N° GP-07000038 du 26 juin 2007 et l'agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE, du 24/06/2014 ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))



## PRENONS UN EXEMPLE

- ◆ Un épargnant souhaite mettre en place une épargne immobilière au travers d'une SCPI qui privilégie les investissements francilien. Il choisit la SCPI **LF Grand Paris Patrimoine**.
- ◆ La mise en place de ce service requiert un **versement initial de 310 €** minimum et un **versement mensuel programmé dès 30 €** (ou 80 € par trimestre, ou 160 € par semestre).
- ◆ Il pourra également opter (ou non) pour le réinvestissement de sa distribution potentielle de 25% à 100% venant ainsi augmenter son épargne immobilière (principe de la capitalisation des revenus).
- ◆ Le compte Agil'Immo plafonné à 310 € (avant transformation automatique en parts de LF Grand Paris Patrimoine) est rémunéré à 3,75% dès le mois suivant la souscription.

**Investir en SCPI comporte des risques**, notamment de perte en capital, d'absence de rendement et de faible liquidité à la revente ou en cas de retrait des parts. Comme tout investissement immobilier, **la SCPI est un placement de long terme** (10 ans en moyenne), à acquérir dans une optique de diversification. Risque de concentration géographique pour LF Grand Paris Patrimoine. **Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.** Document à caractère promotionnel. Les informations contenues dans cette présentation ne constituent pas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Elles sont considérées comme exactes au jour de leur établissement, n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Avant toute souscription, prendre connaissance des statuts et caractéristiques principales disponibles auprès de la Société de gestion.